



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 février 2010**

Délibération n° 2010-1292

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 7°**

objet : **Réserves foncières sur le secteur Girondins-Nexans - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel**

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 février 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 17 février 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Mmes Pédrini (pouvoir à M. Llung), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), M. Appell (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), Chevallier (pouvoir à Mme Baume), MM. Corazzol (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Galliano (pouvoir à M. Fleury), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Huguet (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Gentilini), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Morales (pouvoir à M. Joly), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Rousseau (pouvoir à M. Bouju), Vergiat (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Bocquet.

Séance publique du 15 février 2010**Délibération n° 2010-1292**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Réserves foncières sur le secteur Girondins-Nexans - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le quartier de Gerland se caractérise par une situation remarquable en matière de centralité et son projet de développement s'appuie à la fois sur le renforcement de son pôle économique d'agglomération et sur l'affirmation de Gerland comme un véritable quartier de centre-ville offrant logements, commerces et services adaptés.

Situé au cœur de Gerland, le secteur Girondins-Nexans est à la croisée des deux axes structurants du quartier, nord-sud (avenue Jean Jaurès et futur axe à créer) et est-ouest (rue des Girondins et rues Fourcade et Croix Barret) qui reliera le quartier au 8° arrondissement par le pont enjambant les voies SNCF. Cet axe est-ouest devrait être complété à l'est par un nouveau pont sur le Rhône permettant de relier Gerland à Confluence, confirmant un nouvel élan pour ces deux quartiers qui intégreront naturellement l'hyper-centre lyonnais.

Le secteur Girondins-Nexans constitue aujourd'hui un potentiel foncier situé au cœur du quartier de Gerland. Il offre une opportunité pour développer une opération d'aménagement conforme au projet urbain et à la vocation de Gerland.

Ce site couvre une superficie de près de 23 hectares entre l'avenue Jean Jaurès à l'est, la rue Félix Brun à l'ouest, la rue Lortet au nord et la rue Clément Marot au sud. Il accueille actuellement des activités économiques et des immeubles de bureaux dans un tissu bâti ancien ou à renouveler.

L'occupation de ce secteur est en pleine évolution : l'entreprise Nexans a opéré un resserrement de ses activités et a libéré la partie "est" et sud de son site et la société Gécina envisage la mutation de son parc d'activités en bordure de l'avenue Jean Jaurès.

Cette situation offre les conditions pour anticiper les acquisitions par la captation d'opportunités foncières afin de préparer la mise en œuvre d'une opération d'aménagement d'ensemble.

La présente demande constitue une première phase d'acquisitions d'un montant estimé à 22 M€ correspondant aux tènements industriels principalement concernés par le départ d'entreprises sur un montant global d'acquisitions pouvant être estimé à environ 42 M€.

Cette action est prévue à la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) votée le 15 décembre 2008, pour réaliser de grands projets structurants et renforcer les centres urbains ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe d'acquisition de réserves foncières sur le quartier de Gerland, secteur Girondins-Nexans.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme A2 - Réaliser de grands projets structurants - sur l'opération n° 2 105 pour un montant total de 22 000 000 € en dépenses, au budget principal, selon l'échéancier suivant :

- 21 300 000 € en 2010,
- 700 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 février 2010.